

Guide du participant au conseil consulaire – Enseignement français à l'étranger - Bourses scolaires

Le conseil consulaire "bourses scolaires" se réunit deux fois par an sur convocation de son président qui fixe l'ordre du jour.

Je suis invité à participer aux travaux du conseil consulaire bourses scolaires (CCB) présidé par le Chef de poste diplomatique ou consulaire ou son représentant.

Je vais siéger physiquement ou à distance selon des moyens audiovisuels appropriés en qualité de :

- **membre de droit** si je suis
 - un conseiller consulaire
- **membre participant** si je représente :
 - un des établissements scolaires accueillant des demandeurs de bourses
 - une organisation représentative des personnels enseignants
 - une association de parents d'élèves
 - une association de Français à l'étranger reconnue d'utilité publique (A.D.F.E. ou U.F.E.)
- **membre invité**, par le président du conseil consulaire (et après consultation des conseillers consulaires ou sur leur proposition) pour éclairer les débats de l'instance.

⇒ **Voix délibérante**

- **J'ai voix délibérante** si je suis un membre de droit ou un membre participant.

↪ Je note que les dispositions réglementaires fixées par l'instruction générale sur les bourses scolaires ne peuvent être remises en cause dans le cadre des travaux du conseil consulaire.

↪ Je note qu'en cas de vote et d'égalité des voix, celle du président du CCB est prépondérante.

- **Je suis sans voix délibérative** si je suis un membre invité mais je participe aux débats et donne mon avis d'expert, avec voix consultative.

⇒ Préparation du conseil consulaire

• En ma qualité de membre de droit ou membre participant, je peux avoir accès, dans la semaine précédant la tenue du conseil consulaire, pour les consulter dans les locaux du consulat :

↳ aux documents de référence (Instruction générale sur les bourses scolaires, notes diplomatiques banalisées résumant les travaux de la commission nationale des bourses (CNB) passée et fixant le cadre des travaux du CCB auquel je vais participer),

↳ aux documents relatifs aux demandes de bourse (barème, tarifs scolaires des établissements concernés, listes des demandeurs, dossiers des familles)

↳ aux différents points fixés à l'ordre du jour.

⇒ Déroulement du conseil consulaire

Les questions dont l'examen a été demandé par la moitié au moins des membres élus sont inscrites à l'ordre du jour.

① A l'ouverture de la séance

• Lorsque débute le CCB, je dois pouvoir disposer personnellement des documents suivants que je pourrai conserver :

↳ les documents de référence (Instruction générale sur les bourses scolaires, notes diplomatiques banalisées résumant les travaux de la CNB passée et fixant le cadrage des travaux du présent CCB),

↳ l'ordre du jour du conseil consulaire bourses scolaires

↳ le barème applicable à la campagne en cours

↳ les fiches de tarifs scolaires faisant apparaître pour chaque établissement les frais de scolarité et les frais parascolaires.

Je pourrai également disposer de **la liste globale des demandes de bourses scolaires (édition publique ne contenant aucune information confidentielle)**

• En acceptant de participer au CCB, je note que **je m'engage formellement et solennellement** à respecter le principe de **confidentialité** qui régit les débats.

En particulier, **je m'engage**

↳ à ne divulguer aucun élément constitutif des dossiers individuels que j'aurai examinés,

↳ à ne répéter aucun des avis exprimés lors des discussions.

② En introduction aux débats

J'écoute le président du conseil consulaire qui, pour chaque circonscription consulaire du ressort du conseil consulaire qu'il préside :

• fait le point sur les résultats de la dernière CNB (décisions d'ordre général, décisions particulières au poste et décisions individuelles prises par l'Agence) ;

• présente les mesures éventuelles de régulation de la dépense prises dans le cadre du dialogue de gestion ;

• annonce le cadre réglementaire et budgétaire (enveloppe limitative) dans lequel s'inscrivent les travaux du conseil consulaire ;

• sollicite des membres des observations éventuelles d'ordre général à la suite de ses propos.

③ Examen des paramètres spécifiques au poste

• Avant de commencer l'examen des dossiers, l'agent consulaire en charge de leur instruction présente à tous les membres du conseil consulaire le déroulement de la campagne au niveau local et précise notamment :

- le calendrier et les modalités de dépôt des dossiers par les familles
- la liste des pièces exigées pour la constitution d'un dossier complet
- les règles présidant à l'instruction et à l'examen des dossiers

④ Examen des dossiers individuels

• **Le président du conseil consulaire, son représentant ou l'agent consulaire** en charge de la présentation de chaque dossier :

↳ signale s'il s'agit d'un renouvellement (dans ce cas la quotité obtenue l'an passé est fournie) ou d'une première demande pour les 1^{ers} CCB, d'une demande tardive, une révision de dossier ou un renouvellement tardif justifié pour les 2^{èmes} CCB

↳ expose de manière synthétique la situation familiale, financière et patrimoniale du demandeur, son évolution depuis la campagne précédente (renouvellement) et les conséquences du nouveau barème en terme d'attribution (vérification de l'application éventuelle du mécanisme d'atténuation)

↳ communique les données chiffrées du dossier et donne un premier avis sur leur cohérence en fonction des pièces justificatives jointes

↳ signale le caractère complet ou non du dossier présenté

↳ indique les informations obtenues par enquête téléphonique, visite au domicile ou toute autre démarche du poste pour vérifier l'exactitude des déclarations du demandeur

↳ annonce le résultat obtenu au niveau de la quotité après l'application du barème

↳ donne l'avis du poste (favorable ou défavorable) résultant de l'instruction du dossier et du dialogue de gestion.

• **Les membres du CCB** échangent alors toute information dont ils ont connaissance sur la famille pour un éclairage complet du dossier :

↳ si quotité partielle l'an passé, le reliquat dû à l'établissement a-t-il bien été payé ?

↳ quels sont les éléments extérieurs du niveau de vie de la famille que chacun peut apprécier (voiture, fréquentation d'un club, voyages à l'étranger...)?

↳ des changements récents sont-ils intervenus susceptibles de modifier de façon significative la situation familiale ou professionnelle du demandeur ?

Je m'exprime librement sur ces différents points en fonction des informations fiables dont je dispose.

• Détermination de la proposition concernant le dossier qui sera soumise à l'avis de la commission nationale

Je me décide en fonction des critères suivants :

↳ le dossier est clair, complet et la situation de la famille n'appelle aucune réserve du conseil consulaire : la quotité théorique est proposée.

↳ le dossier est incomplet : il est ajourné ou rejeté (1^{er} CCB) ou rejeté (2^{ème} CCB).

↳ L'examen du dossier a mis à jour une incompatibilité entre les revenus déclarés et le niveau de vie constaté :

- le dossier est ajourné (1^{er} CCB) avec programmation d'une enquête sociale ou d'un complément d'information
- la quotité théorique est révisée à la baisse ou la demande est rejetée.

↳ Un changement de situation financière récent ou très prochain est avéré :

- 1^{er} CCB : la quotité théorique est maintenue avec possibilité de réexaminer le dossier en 2^{ème} CCB
- 2^{ème} CCB : la quotité théorique peut être révisée en précisant dans le procès-verbal tous les éléments justificatifs de cette proposition (changement de situation professionnelle avéré par exemple).

NB : Le montant total des propositions favorables présentées par le CCB doit impérativement s'inscrire dans le respect de l'enveloppe limitative allouée. Dès lors, toute pondération à la hausse doit être compensée par une pondération à la baisse ou un rejet de proposition favorable.

La mise à jour des dossiers des propositions du CCB doit être réalisée en temps réel à cette fin.

⑤ Le procès-verbal du conseil consulaire

Il est rédigé sous la responsabilité du Consulat.

Je peux demander qu'il y soit fait mention de mon désaccord avec les avis formulés dans le document.

Si j'ai voix délibérative, je le signe après l'avoir attentivement relu et vérifié qu'il est tout à fait conforme au contenu des débats auxquels j'ai participé et aux propositions qui ont été retenues en séance . J'examine plus particulièrement :

- les propositions d'ordre général concernant les paramètres locaux de la campagne (barème, tarifs scolaires)
- les propositions relatives à chaque dossier individuel.

L'Agence pour l'Enseignement Français à l'Etranger (AEFE) vous remercie pour la contribution que vous apportez à la gestion du lourd et délicat dossier des bourses scolaires en qualité de membre du CCB.

Elle rappelle que le service rendu aux familles françaises à l'étranger tient pour l'essentiel à la neutralité, à la rigueur et à l'équité qui prévalent au sein du conseil consulaire bourses scolaires.